

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2025/008

SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25

Date de la Convocation

29/01/25

Date d'Affichage

18/02/25

Objet de la Délibération

**Bilan des cessions et acquisitions
foncières effectuées en 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, DAGUES BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, FIERLEJ, MARC, DASSENOY, RANCHET, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, DESCHAMPS.

Absents : Mme GARCIA, Mme MONFRAIX, M. CHONG KEE, M. CUSIN.

M. JUMEL procuration à M. TOUNTEVICH

Mme RECH procuration à M. AÏTA

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

Mme PERSYN procuration à Mme DASSENOY

Mme LEROUX procuration à Mme TRIAES

Mme SANDOVAL procuration à Mme DEGEILH

M. SARICA procuration à Mme VITRICE

Secrétaire : M. AÏTA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la ville, donne lieu à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte financier unique de la commune.

Pour l'année 2024, les acquisitions et cessions suivantes ont été réalisées :

ACQUISITIONS	
1	
Nature – localisation du bien	Parcelle cadastrée Section BI n°159 d'une contenance de 289 m ² située au 12 impasse de la Cazalère
Vendeur	Indivision GARDET
Acquéreur	Ville de Fontenilles
Procédure d'acquisition	Délibération 2024/035 du 15 octobre 2024 autorisant l'acquisition de la parcelle au prix de 1 euro.
CESSIONS	
Néant	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2241-1,

Considérant l'obligation d'annexer au compte financier unique de la commune le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la ville,

- Prend acte du bilan des acquisitions et cessions foncières de la commune pour l'année 2024 tel que présenté ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Gilbert Aïta



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich


